

Conditions Générales d'Adhésion et d'Utilisation

du service ASPOne.fr

(Applicables au 1^{er} septembre 2016)

Les présentes conditions générales d'adhésion et d'utilisation d'ASPOne.fr (ci-après désignées CGAU) ont pour objet de définir les relations contractuelles entre ASPOne.fr et tout ADHERENT au SERVICE proposé par ASPOne.fr sur son SITE.

Les CGAU s'appliquent à tout accès au SITE, consultation ou utilisation du SERVICE par un ADHERENT.

L'acceptation des présentes CGAU est un préalable obligatoire pour tout professionnel, personne physique ou morale, souhaitant devenir ADHERENT et sont applicables sans réserve à tout ADHERENT.

L'ADHERENT reconnaît par les présentes l'inapplicabilité de ses propres conditions générales d'utilisation ou de vente, notamment en cas de contradictions entre ses conditions générales d'utilisation ou de vente et les présentes CGAU.

1. DEFINITIONS

Chaque terme figurant dans le Contrat avec une majuscule a le sens qui lui est donné dans sa définition figurant au présent article :

ADHERENT : Tout professionnel, personne physique ou morale qui a adhéré au SERVICE par la souscription d'une DEMANDE D'ADHESION. Il existe 3 catégories d'adhérents : les entreprises/sociétés, les tiers déclarants, les Organismes de Gestion Agréée (OGA).

API BANCAIRE/SERVICE DES RELEVES BANCAIRES : Ensemble de fonctions intégrées au SITE de télédéclaration d'ASPOne.fr et permettant d'accéder aux services de l'application logicielle d'ASPOne.fr par l'intermédiaire d'un langage de programmation spécifique. L'API vise à permettre la connexion et le rapatriement de relevés bancaires de l'ADHERENT par le biais d'un système d'agrégation de données bancaires. Au titre de la prestation rendue par ASPOne.fr, l'API BANCAIRE constitue une fonctionnalité optionnelle pour l'ADHERENT. En cas de souscription par ce dernier à l'option API BANCAIRE, une licence d'utilisation des programmes et/ou logiciels associés à cette API BANCAIRE est concédée conformément aux termes des présentes CGAU.

CAHIER DES CHARGES : document établi par le DESTINATAIRE précisant les conditions et modalités requises pour procéder aux TELEDECLARATIONS

CONTRAT : est composé des documents contractuels suivants liant l'ADHERENT et ASPOne.fr à l'exclusion de tout autre, à savoir : les présentes conditions générales d'adhésion et d'utilisation, la demande d'adhésion et le(s) bon(s) de commande le cas échéant.

DEMANDE D'ADHESION : la souscription au SERVICE se fait via un abonnement nécessitant une inscription préalable en ligne par une demande d'adhésion accessible sur le SITE. La demande d'adhésion comprend le document nommé « demande d'adhésion » généré lors de l'inscription en ligne sur le site www.ASPOne.fr et le cas échéant, le bon de commande correspondant. La DEMANDE D'ADHESION doit impérativement être datée et signée par l'ADHERENT, et envoyée en un (1) exemplaire original à ASPOne.fr.

DESTINATAIRE : organisme ou administration habilité à recevoir les TELEDECLARATIONS

FORMAT CFONB 120 : norme française, définie par le Comité français d'organisation et de normalisation bancaires et répondant aux besoins de l'Association française des banques, en matière de transfert électronique de relevés de compte bancaire.

IDENTIFIANTS : Le terme « Identifiant(s) » désigne les login et mots de passe personnels et nominatifs saisis par l'ADHERENT lors de sa souscription aux services et permettant à ce dernier d'avoir accès à l'ensemble des SERVICES proposés par ASPOne.fr via un réseau de communications électroniques. L'ensemble de ces Identifiants constitue des Informations Confidentielles au sens de l'article « Confidentialité » des présentes.

INSCRIPTION : L'inscription se traduit, après réception par ASPOne.fr d'une DEMANDE D'ADHESION dûment complétée et signée à laquelle sont joints les documents demandés, par l'envoi à l'ADHERENT d'un mail d'activation permettant à l'ADHERENT d'utiliser le SERVICE avec les mots de passe et identifiants qu'il a choisi.

LICENCE API : Désigne le droit d'utilisation, non-exclusif, incessible, de l'API BANCAIRE accordé par ASPOne.fr à l'ADHERENT, dans les conditions prévues aux présentes CGAU, pour la seule durée des CGAU. Cette Licence permet l'utilisation du SERVICE DE RELEVES BANCAIRES par l'ADHERENT pour l'ensemble de ses utilisateurs sur n'importe quel ordinateur connecté ou non au serveur de l'ADHERENT.

MODULE BANCAIRE : dans le cadre de l'utilisation du SERVICE DE RELEVES BANCAIRE, le MODULE BANCAIRE désigne un paramétrage lié à un établissement financier par l'intermédiaire duquel l'ADHERENT vient renseigner ses identifiants pour la récupération automatique de ses données bancaires sous forme de relevés de compte au format CFONB 120.

PARTENAIRE EDI : Personne morale ayant reçu de la Direction Générale des Finances Publiques (DGFIP) l'habilitation lui permettant de communiquer à cette dernière les TELEDECLARATIONS en y apposant le numéro d'agrément attribué.

PARTIE : désigne les cocontractants à savoir l'ADHERENT et ASPOne.fr.

RIB CONNECTE/RELEVÉ DE COMPTE BANCAIRE : désigne un compte bancaire ou une carte à débit différé rattachée à un compte bancaire synchronisé via l'API BANCAIRE. Une connexion bancaire peut permettre de rapatrier plusieurs comptes bancaires et donc de connecter plusieurs RIB.

SERVICE(S) : désigne l'ensemble des services, inclus ou optionnels, tels que décrits sur le SITE et fournis par ASPOne.fr à un ADHERENT.

SITE : site internet édité et exploité par ASPOne.fr accessible depuis l'adresse URL www.ASPOne.fr permettant aux ADHERENTS d'accéder au SERVICE. Le SITE est hébergé par TESSI TECHNOLOGIES 1-3 avenue des Satellites, 33 185 Le Haillan.

TELEDECLARATION : déclaration fiscale ou sociale transmise par voie électronique selon un protocole défini.

TRADUCTEUR XML-EDI : Traducteur disponible en mode SaaS, développé et propriété d'ASPOne.fr, qui permet de transmettre les fichiers XML en lieu et place des fichiers EDI normés. Le TRADUCTEUR XML-EDI constitue une option pour l'ADHERENT.

SYSTEME D'AGREGATION : technique consistant à extraire automatiquement des informations dans une page web afin de réutiliser les données extraites dans une autre forme que celle du contenu original ou dans un autre contexte. En l'espèce, le système d'agrégation permet la connexion et le rapatriement des relevés de comptes bancaires de l'ADHERENT dans le cadre du SERVICE DE RELEVES BANCAIRES.

2. OBJET

Le CONTRAT a pour objet de définir les conditions et modalités de souscription et d'utilisation du SERVICE par l'ADHERENT.

Le SERVICE permet, d'une part, de collecter les TELEDECLARATIONS, leurs annexes et tous documents et informations complémentaires envoyés, sous forme de dépôt intégrant une ou plusieurs TELEDECLARATIONS, par l'ADHERENT et, d'autre part, d'assurer la transmission aux organismes, administrations, ou tous autres destinataires désignés ou autorisés par l'ADHERENT, accessibles dans le cadre du SERVICE, des TELEDECLARATIONS regroupées dans un ou plusieurs messages, selon les modalités définies aux présentes et le cas échéant aux Cahiers des Charges des DESTINATAIRES.

Le SERVICE offre aussi à l'ADHERENT la possibilité de souscrire à différentes options accessibles depuis le SITE d'ASPOne.fr et listées à l'article 4.2 des présentes.

3. DOCUMENTS CONTRACTUELS

Le présent CONTRAT est composé des documents suivants à l'exclusion de tout autre :

- les présentes conditions générales d'adhésion et d'utilisation,
- le(s) bon(s) de commande le cas échéant,
- la DEMANDE D'ADHESION.

Les documents susvisés se complètent et s'expliquent mutuellement entre eux, toutefois en cas de contradiction ou de difficultés d'interprétation entre ces documents, le document en position supérieure prévaudra sur l'obligation en cause.

L'ADHERENT reconnaît et accepte que toute navigation sur le SITE et l'utilisation du SERVICE fourni par ASPOne.fr devront s'effectuer dans le respect des stipulations du CONTRAT. L'ADHERENT est par ailleurs informé qu'ASPOne.fr pourra modifier à tout moment les présentes CGAU. Dans ce cas, ASPOne.fr en informera l'ADHERENT lors de son prochain accès au SITE afin qu'il puisse les accepter. L'ADHERENT reconnaît toutefois qu'à défaut d'acceptation des nouvelles CGAU, il ne pourra plus avoir accès au SERVICE et ses comptes (le principal et le ou les secondaires) pourront être clôturés par ASPOne.fr.

Le présent CONTRAT constitue l'entier et unique accord des PARTIES sur les dispositions qui en sont l'objet. Le présent CONTRAT se substitue, à compter de sa prise d'effet, à tout accord écrit, verbal ou encore tacite, conclu antérieurement entre les PARTIES et ayant le même objet.

4. PRESENTATION DU SERVICE

Le SERVICE exécutera pour le compte de l'ADHERENT le transfert et le routage de ses TELEDECLARATIONS vers les DESTINATAIRES indiqués dans les messages. Le SERVICE recevra les informations de l'ADHERENT et les retransmettra conformément aux CAHIERS DES CHARGES élaborés par les DESTINATAIRES.

L'ADHERENT transmettra les informations à ASPOne.fr par l'intermédiaire d'un lien Internet sécurisé en utilisant les différentes fonctionnalités de dépôt mises à sa disposition.

Les DESTINATAIRES recevront les informations d'ASPOne.fr uniquement par télétransmission conformément à leurs CAHIERS DES CHARGES respectifs.

L'ADHERENT et ASPOne.fr devront respecter strictement les CAHIERS DES CHARGES des DESTINATAIRES pour ce qui concerne les flux d'informations entre émetteurs, PARTENAIRE EDI, prestataire de services et DESTINATAIRES.

Le SERVICE proposé par ASPOne.fr est accessible via le portail ASPOne.fr par le réseau Internet.

ASPOne.fr se réserve le droit de faire évoluer les caractéristiques du SERVICE en raison de l'évolution du cadre réglementaire et/ou législatif ou encore en cas d'évolution de l'offre de services d'ASPOne.fr, selon les modalités et dans les conditions définies aux présentes.

4.1 Services principaux

Sont inclus dans les services de base fournis par ASPOne.fr les services suivants :

- la transmission de TELEDECLARATIONS par l'ADHERENT selon une capacité de transfert adaptée, l'échange de messages, la consultation par l'ADHERENT de ses archives disponibles en ligne ;
- la réception, la réémission, la sécurité, la confidentialité, l'intégrité, la traçabilité, la sauvegarde et l'archivage des messages ;
- l'émission à l'ADHERENT, à réception des dépôts, d'un Avis de Dépôt Signé (ADS) puis, après traitement des messages, d'un Avis de Conformité Signé (ACS) tels que définis à l'article 6 ;
- la tenue et conservation d'une liste récapitulative des messages reçus et émis et de leurs anomalies éventuelles ;
- l'émission vers les DESTINATAIRES concernés à partir des instructions figurant dans les dépôts reçus ;
- l'émission d'un Accusé de Réception Signé (ARS) vers l'ADHERENT qui contient les statuts et le compte-rendu des DESTINATAIRES ;
- l'émission d'un avis d'information signé (AIS) vers l'ADHERENT. Le déclenchement de l'AIS dépend des TELEPROCEDURES mises en œuvre. L'AIS contient notamment des informations complémentaires mise à disposition par l'administration fiscale ou les destinataires des TELEPROCEDURES. - la possibilité pour l'ADHERENT d'accéder à un espace privé de suivi de consultation des informations ;
- la fonctionnalité traducteur XML-EDI.

4.2 Services optionnels :

ASPOne.fr propose à l'ADHERENT différents services optionnels :

4.2.1 Service des alertes :

Le service des alertes offre la possibilité, si l'option est choisie par l'ADHERENT, de recevoir des alertes par mail jusqu'à trois adresses définies par l'ADHERENT. Il existe cinq (5) types d'alertes :

- alertes sur les messages de services négatifs (ACS / ARS)
- alertes sur multiples paiement fiscal

- alertes sur échéances
- alertes libres
- alertes sur Accusé de Réception Signé Positif (ARS Positif).

Ces alertes souscrites par l'ADHERENT lui sont adressées à titre purement informatif et viennent en complément des mails et messages envoyés par le SERVICE à l'ADHERENT ou disponibles dans l'espace privé de l'ADHERENT et elles ne se substituent pas à ces derniers. Ces alertes sont uniquement des rappels à l'attention de l'ADHERENT en aucun cas la responsabilité d'ASPOne.fr ne pourra être engagée si l'ADHERENT reste inactif suite à ces alertes.

En tout état de cause il appartient à l'ADHERENT de procéder à ses TELEDECLARATIONS en temps utile en aucun cas les alertes du SERVICE ou leur absence ne peuvent se substituer aux obligations de l'ADHERENT.

4.2.2 Service des relevés bancaires :

L'API Bancaire (ou Service des relevés bancaires) permet à l'ADHERENT de récupérer ses relevés bancaires au format CFONB120 via le site ASPOne.fr. Le terme « utiliser » au présent article 4.2.2 signifie que suite à une requête émise par l'ADHERENT, l'API d'ASPOne.fr réalise un appel et qu'une récupération des données bancaires de l'ADHERENT est lancée.

Le résultat de cette requête, par banque et par ADHERENT, concerne :

- L'ensemble des soldes des comptes pour les RIB souhaités;
- L'ensemble des transactions passées sur chaque compte visible sur le site de la banque sollicitée pour les RIB sélectionnés.

Si l'option est souscrite, un droit d'utilisation non exclusif, incessible de cette API BANCAIRE est accordé par ASPOne.fr dans les conditions prévues aux présentes CGAU, pour la seule durée prévue aux CGAU.

4.3 Modalités d'exécution des prestations

ASPOne.fr peut sous-traiter tout ou partie des prestations. En cas de sous-traitance, ASPOne.fr demeurera responsable vis-à-vis de l'ADHERENT de la bonne exécution du CONTRAT par le sous-traitant auquel il aura recours.

Les prestations du SERVICE et leur mode opératoire sont disponibles sur le site ASPOne.fr.

Le compte principal de l'ADHERENT est ouvert dès son INSCRIPTION.

L'ADHERENT pourra à tout moment demander l'ouverture de comptes secondaires.

L'ADHERENT aura la possibilité de s'inscrire pour les nouvelles téléprocédures disponibles sur le SERVICE.

5. ACCES ET FONCTIONNEMENT DU SERVICE

Pour adhérer au SERVICE, le futur ADHERENT devra :

- avoir pris connaissance et accepté sans réserve les présentes Conditions Générales d'Adhésion et d'Utilisation disponibles sur le SITE. Cette acceptation résulte de la signature de la DEMANDE D'ADHESION par l'ADHERENT.

- dater et signer sa DEMANDE D'ADHESION (et le cas échéant le bon de commande associé) et transmettre un (1) exemplaire original de ce document à ASPOne.fr.

- fournir à ASPOne.fr l'ensemble des documents indispensables à la validation de son adhésion, indiqués sur le site www.ASPOne.fr à la fin de son inscription en ligne.

A ce titre, l'ADHERENT s'engage à ne communiquer à ASPOne.fr que des informations exactes, véritables, précises, à jour et complètes. Notamment, l'ADHERENT s'engage à ne pas utiliser de pseudonyme qui pourrait porter atteinte aux droits des tiers dans son adresse électronique (tel qu'un nom patronymique, une marque appartenant à autrui ou encore une œuvre protégée par le droit d'auteur et/ou un droit voisin) à quelque titre que ce soit et quel qu'en soit le fondement.

A réception par ASPOne.fr du dossier complet, à savoir la DEMANDE D'ADHESION dûment signée et les documents demandés, ASPOne.fr pourra procéder à l'activation du compte de l'ADHERENT.

Dans l'hypothèse où ASPOne.fr viendrait à s'apercevoir que tout ou partie des informations qui lui ont été communiquées lors de l'INSCRIPTION sont incomplètes ou erronées, elle se réserve le droit de clôturer le compte de l'ADHERENT, sans préjudice de tout autre recours ou action.

Une fois le dossier accepté et l'INSCRIPTION effectuée, l'ADHERENT recevra alors par message électronique une confirmation d'activation du compte lui permettant d'utiliser le SERVICE ainsi que différents renseignements qui lui permettront d'administrer au mieux son espace privé sur le SITE. Ces codes d'accès seront exigés à chaque fois que l'ADHERENT se connectera au SERVICE.

La connexion au SERVICE n'est autorisée qu'à la condition que l'ADHERENT utilise l'identifiant, établi sur la base des indications qu'il a communiquées, et le mot de passe qu'il a choisi. ASPOne.fr se réserve le droit en cours d'exécution des présentes de changer cet identifiant et/ou le mot de passe pour des raisons d'ordre technique ou de sécurité, sous réserve de respecter un préavis de trois (3) jours ouvrables notifié à l'ADHERENT par messagerie électronique à l'adresse fournie par l'ADHERENT.

Il appartient à l'ADHERENT de prendre toute mesure de protection afin de garantir la confidentialité de ses mots de passe et identifiants. Spécifiquement, l'ADHERENT s'engage à ne confier à aucun tiers ses codes, mots de passe et identifiants. ASPOne.fr ne saurait être responsable en cas de perte, ou d'utilisation frauduleuse de ces éléments par un tiers autre que l'ADHERENT. En conséquence, toute utilisation du SITE ou du SERVICE est présumée faite par l'ADHERENT.

Toute connexion au SERVICE ou toute transmission de données effectuées en utilisant le mot de passe et/ou l'identifiant de l'ADHERENT seront présumées avoir été effectuées par celui-ci.

En cas de perte ou de détournement de son mot de passe et/ou de son identifiant, l'ADHERENT s'engage à en informer sans délai ASPOne.fr par tout moyen écrit. ASPOne.fr appliquera dans les plus brefs délais la procédure de révocation d'urgence dont l'objet est de suspendre les codes d'accès de l'ADHERENT. Le rétablissement des droits nécessitera de la part de l'ADHERENT une demande explicite formulée par courrier électronique ou courrier simple adressé à ASPOne.fr.

ASPOne.fr s'engage, au titre d'une obligation de moyens, à rendre disponible le SERVICE pendant toutes les périodes de TELEDECLARATION, sous réserve des périodes de maintenance et des cas de force majeure.

ASPOne.fr ne garantit pas :

- que le SITE est accessible de manière ininterrompue,
- que le contenu du SITE est dépourvu d'erreurs ou qu'il ne contient aucun virus.
- Plus généralement, ASPOne.fr ne garantit pas l'absence de bogues ou de tout autre évènement sur le SITE susceptibles de le rendre impropre à son usage.

L'ADHERENT aura la possibilité d'utiliser les téléprocédures qui sont listées sur le site ASPOne.fr. Cette liste pourra ultérieurement être complétée par de nouvelles téléprocédures mises en place sur le SERVICE ASPOne.fr.

Pour accéder à une téléprocédure, l'ADHERENT doit s'y inscrire spécifiquement sur le SITE.

ASPOne.fr s'engage à n'adresser les fichiers qu'aux seuls DESTINATAIRES indiqués dans les messages émis par l'ADHERENT comme prévu dans le CAHIER DES CHARGES correspondant, ou aux DESTINATAIRES autrement désignés ou autorisés par l'ADHERENT.

ASPOne.fr se réserve le droit d'accéder aux informations de suivi ou aux messages dans le but d'assurer le bon fonctionnement du SERVICE.

Si l'ADHERENT rencontre une difficulté pour utiliser le SERVICE ou analyser une erreur remontée par le SERVICE, il a la possibilité de contacter le service support par téléphone, ou par messagerie. Les coordonnées et horaires du service support sont disponibles sur le SITE.

Si l'ADHERENT au portail ASPOne.fr est PARTENAIRE EDI agréé par la Direction Générale des Finances Publiques et qu'il désire utiliser le portail en utilisant son numéro de PARTENAIRE EDI, ASPOne.fr aura alors la qualité de sous-traitant technique au sens de l'article 5 de la convention type des PARTENAIRES EDI. La présente adhésion vaut contrat de sous-traitance au sens de la convention PARTENAIRE EDI de la DGFiP.

Tous les frais connexes afférents à l'accès au SITE tels que ceux relatifs aux logiciels ou aux modalités d'accès à Internet sont à la charge exclusive de l'ADHERENT. La responsabilité d'ASPOne.fr ne peut être engagée en cas de défaillance de l'Internet, du système de connexion de l'ADHERENT ou du matériel informatique de l'ADHERENT.

Spécifiquement, l'ADHERENT reconnaît que certains SERVICES nécessitent de disposer, sans que cette liste ne soit exhaustive, de logiciels ou encore de plug-ins spécifiques. L'ADHERENT admet être informé de la possibilité de tels prérequis techniques pour l'utilisation optimale desdits SERVICES.

6. OBLIGATIONS DE L'ADHERENT

Préalablement à l'utilisation du SERVICE de TELEDECLARATION, l'ADHERENT devra avoir opté pour la ou les téléprocédures qu'il entend utiliser, conformément à la réglementation en vigueur. L'ADHERENT est averti qu'il doit, dans le cadre du SERVICE DE TELEDECLARATION et pour chaque téléprocédure, utiliser un logiciel agréé qu'il doit se procurer à ses frais s'il n'en possède pas, et/ ou utiliser la fonctionnalité WEB-DECLARATIONS (saisie en ligne de la télé-déclaration et du télé-règlement associé) disponible sur le SITE pour les téléprocédures concernées et, le cas échéant, suivre préalablement la procédure de qualification fixée au CAHIER DES CHARGES correspondant.

Ces agréments sont définis et accordés par chaque DESTINATAIRE.

Dans le cadre de l'utilisation du SERVICE de TELEDECLARATION, l'ADHERENT devra faire parvenir ses dépôts sur le site ASPOne.fr au plus tard douze (12) heures avant l'heure limite de dépôt des déclarations fixée par les DESTINATAIRES.

ASPOne.fr accusera réception du message de l'ADHERENT en lui faisant parvenir par mail à l'adresse de son compte, un Avis de Dépôt Signé (ADS) comportant en pièce jointe une copie de son message signé électroniquement. L'ADHERENT sera averti par courrier électronique dans le cas où le message serait illisible ou s'il ne comportait pas la pièce jointe requise. En tout état de cause, il est vivement recommandé à l'ADHERENT de consulter très régulièrement son espace privé de suivi.

Il appartient à l'ADHERENT :

- de consulter régulièrement son espace privé de suivi ou la boîte aux lettres de son compte.fr afin de collecter les ADS, d'en prendre connaissance et de réagir en temps utile s'il ne les a pas reçus ;
- de consulter la pièce jointe attachée à l'ADS reçu et de vérifier qu'elle est identique à celle qu'il a déposé sur le Site ;
- si nécessaire, d'envoyer au SERVICE un nouveau dépôt corrigé.

ASPOne.fr procédera au contrôle de la conformité des TELEDECLARATIONS au regard du CAHIER DES CHARGES de leur DESTINATAIRE. A l'issue de ce contrôle, le SERVICE fera parvenir à l'ADHERENT, par mail à l'adresse de son compte, un Avis de Conformité Signé (ACS). L'ACS avertira l'ADHERENT dans le cas où les TELEDECLARATIONS comporteraient des anomalies bloquantes, c'est-à-dire des erreurs ou non conformités ne permettant pas le traitement ou l'envoi aux DESTINATAIRES de la TELEDECLARATION.

Il appartient donc à l'ADHERENT :

- de consulter régulièrement le suivi de ses envois sur le SITE via son espace privé et la boîte aux lettres de son compte afin de collecter les ACS, d'en prendre connaissance et de réagir en temps utile s'il ne les a pas reçus,
- en cas d'ACS négatif, de consulter la liste et la description des anomalies et d'envoyer à ASPOne.fr, un nouveau dépôt comportant les TELEDECLARATIONS corrigées, au plus tard douze (12) heures avant l'heure limite de dépôt des déclarations fixée par les DESTINATAIRES.

Il est rappelé à ce titre qu'ASPOne.fr n'est responsable ni des interruptions ou défaillance d'Internet ni des réseaux tiers ni des délais d'acheminement des messages électroniques ni du système et des matériels de l'ADHERENT, il appartient à l'ADHERENT de consulter régulièrement son espace privé accessible sur le SITE afin de suivre ces TELEDECLARATIONS et de prendre connaissance des messages émis par le SERVICE.

Aucune TELEDECLARATION ne sera envoyée aux DESTINATAIRES concernés tant que l'ADHERENT n'aura pas reçu d'ACS positif. Il est conseillé à l'ADHERENT de prévoir un délai suffisant avant l'heure limite de dépôt des TELEDECLARATIONS pour tenir compte des erreurs possibles dans les dépôts et des délais nécessaires pour effectuer les corrections.

Le format des fichiers acceptés en entrée et en sortie du SERVICE est uniquement celui défini par les CAHIERS DES CHARGES élaborés par les DESTINATAIRES ou ceux autorisés par le SITE.

La procédure de dépôt sera considérée comme terminée à chaque ADS ou ACS pour les dépôts ou les TELEDECLARATIONS rejetés. Il appartiendra à l'ADHERENT de refaire les dépôts dans les délais prévus ci-dessus.

L'ADHERENT garantit la véracité et l'exactitude de toutes les informations qu'il communique à ASPOne.fr lors de l'utilisation du SERVICE, tant pour la création de son compte, que pour toute autre utilisation des fonctionnalités du SERVICE.

L'ADHERENT s'engage à fournir à ASPOne.fr des adresses électroniques valides, la responsabilité d'ASPOne.fr ne pourra pas être engagée si l'adresse électronique de l'ADHERENT n'est pas ou plus valide.

L'ADHERENT s'engage à prendre toutes les mesures appropriées afin de protéger les données et/ou logiciels stockés sur son équipement informatique et sur son système d'information de toute contamination par des virus ou de toute autre tentative d'intrusion par des tiers ou par toute personne non autorisée.

L'ADHERENT s'engage, au titre d'une obligation de moyen, à ne pas envoyer ou déposer sur le SITE des fichiers contenant des virus ou programme similaire susceptible d'altérer, d'interrompre, d'endommager le SITE ou le SERVICE.

Par ailleurs, l'ADHERENT s'engage à ne commettre aucune des actions suivantes lors de l'utilisation des SERVICES d'ASPOne.fr :

- Entraver ou perturber le SERVICE, les serveurs, les réseaux connectés au SERVICE, ou refuser de se conformer aux conditions requises, aux procédures, aux règles générales ou aux dispositions réglementaires applicables aux réseaux connectés au SERVICE ;
- Tenter d'accéder ou de faire accéder par une tierce personne non autorisée aux SERVICES par tout moyen détourné ou en usant de Chevaux de Troie ;
- Télécharger, afficher, transmettre, par courrier électronique ou par tout autre moyen, tout contenu comportant des virus informatiques ou tout autre code, dossier ou programme dont l'objet est d'interrompre, détruire ou altérer, partiellement ou en intégralité, les fonctionnalités du SERVICE et du SITE d'ASPOne.fr.
- Collecter, transmettre ou stocker, par l'intermédiaire du SERVICE proposé par ASPOne.fr, des données personnelles relatives aux utilisateurs ou à des tiers en violation de la loi Informatique, Fichiers et Libertés ;
- Contrefaire ou manipuler les identifiants du SITE à des fins illicites, notamment en vue de favoriser l'usurpation d'identité ;

Et, plus largement, violer, intentionnellement ou non, toute loi ou réglementation nationale ou internationale en vigueur ainsi que tout acte juridique et toutes autres règles ayant force de loi. L'ensemble des agissements visés ci-dessus sont, sans qu'ils soient exhaustifs ou limitatifs, susceptibles de mener ASPOne.fr à fermer le compte de l'ADHERENT et/ou à l'interdire d'utiliser ses SERVICES.

L'ADHERENT s'engage à avertir ASPOne.fr dans les plus brefs délais de tout dysfonctionnement des SERVICES objet des présentes.

7. PLANNING

ASPOne.fr assurera le respect des plannings imposés à l'ADHERENT par les DESTINATAIRES et leur transmettra les informations dans les délais impartis dans la mesure où, d'une part, ASPOne.fr reçoit la transmission des données de l'ADHERENT au plus tard douze (12) heures avant l'heure limite de dépôt des déclarations, et où d'autre part, l'ADHERENT a respecté ses obligations résultant du présent Contrat et des CAHIERS DES CHARGES élaborés par les organismes ou administrations destinataires, ce qui suppose la délivrance d'un ACS positif par ASPOne.fr .

8. COLLABORATION

L'ADHERENT accepte la logique d'utilisation du SERVICE, notamment de ses fonctionnalités et contraintes et reconnaît avoir pris connaissance de l'ensemble des caractéristiques du SERVICE auprès d'ASPOne.fr, notamment par la documentation disponible en ligne sur le SITE.

En cas d'éventuelles anomalies de fonctionnement, l'ADHERENT pourra contacter le support d'ASPOne.fr et lui fournira la description écrite et détaillée de ces anomalies en notant les particularités d'utilisation au moment de chaque incident.

9. COUT DU SERVICE

Les coûts d'utilisation du SERVICE sont calculés conformément à la grille spécifique de tarification figurant sur le site ASPOne.fr et, le cas échéant, selon les conditions particulières annexées à la DEMANDE D'ADHESION.

Les prix du SERVICE sont payables selon les modalités indiquées dans la DEMANDE D'ADHESION.

Tous les prix sont exprimés hors taxes et majorés de la TVA ou autre taxe applicable au taux en vigueur à la date de facturation.

Toute période commencée est entièrement due.

Lors de la première commande, l'ADHERENT souscrit pour une quantité de TELEDECLARATIONS estimée par lui qu'il va effectuer via le SERVICE sur les douze (12) mois à venir. Dans le cas d'une utilisation du SERVICE dépassant celle souscrite par l'ADHERENT, une facture de ce dépassement sera effectuée a posteriori. ASPOne.fr se réserve le droit de facturer ces dépassements à un tarif supérieur. Pour les années suivantes, sauf demande contraire de l'ADHERENT, la quantité calculée pour l'année à venir sera fonction de la quantité consommée l'année précédente.

De manière générale, la facturation des services ASPOne.fr sera faite annuellement à la date anniversaire de l'INSCRIPTION et à terme à échoir, sauf autrement indiqué dans la DEMANDE D'ADHESION. Une facture de régularisation sera effectuée en fin d'année contractuelle si l'ADHERENT a utilisé le SERVICE au-delà de la quantité souscrite en début d'année.

Spécifiquement, concernant le Service des Relevés Bancaires, la facturation s'effectuera mensuellement à terme échu par prélèvement SEPA.

En cas de retard de paiement, total ou partiel, ASPOne.fr se réserve le droit de suspendre la fourniture du SERVICE en cours et relevant ou non des factures en attente de règlement, sans que cette suspension ne puisse être considérée comme une résiliation du contrat, ni qu'elle ouvre droit à une quelconque indemnisation pour l'ADHERENT.

En cas de retard de paiement, total ou partiel, de l'ADHERENT, ASPOne.fr se réserve le droit réclamer le versement d'intérêts de retard dont le montant sera calculé par application d'un taux d'intérêt fixé à trois (3) fois le taux de l'intérêt légal en vigueur ainsi qu'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement d'un montant de 40 Euros conformément à l'article D 441-5 du Code de commerce. Par ailleurs, lorsque les frais de recouvrement exposés sont supérieurs au montant de cette indemnité forfaitaire, ASPOne.fr peut demander une indemnisation complémentaire, sur justification.

Les prix du SERVICE sont révisés automatiquement le 1^{er} janvier de chaque année par application de la formule de révision suivante :

$$P_n = P_o \times (S_n/S_o)$$

Dans laquelle :

P_n = représente les prix recalculés et applicables pour l'année

P_o = représente les prix initiaux

S_n = représente le dernier indice Syntec connu au jour de la révision des prix

S_o = représente l'indice Syntec connu au jour de l'entrée en vigueur du contrat.

Les nouveaux tarifs seront mis en ligne à cette date sur le SITE d'ASPOne.fr.

En cas de disparition de l'indice Syntec, les Parties détermineront d'un commun accord la nouvelle référence. Ce nouvel indice devra être choisi de telle sorte qu'il soit le plus proche possible de l'indice disparu et qu'il respecte l'esprit des Parties ainsi que les obligations légales en vigueur en matière d'indexation.

Le nouveau prix sera appliqué automatiquement à toutes les prestations effectuées après la date de la révision tarifaire.

10. RESPONSABILITE

10.1 Responsabilité d'ASPOne.fr

ASPOne.fr ne peut garantir l'absence d'erreur ou dysfonctionnement du SITE et du SERVICE ni que le SERVICE pourra répondre aux besoins spécifiques ou particuliers de l'ADHERENT.

L'équipement informatique connecté au SERVICE est sous l'entière responsabilité de l'ADHERENT et en conséquence, ASPOne.fr n'est pas responsable des dommages pouvant survenir à l'équipement de l'ADHERENT du fait de la connexion.

Les obligations d'ASPOne.fr pour la fourniture et l'exécution du SERVICE sont des obligations de moyens.

ASPOne.fr ne garantit pas les temps et les taux de transfert et de réponse des données du ou vers le SERVICE.

Ce sont donc les dates et heures de réception mentionnées sur l'ADS qui feront foi. Dans le cas où le transport des données s'effectue via un opérateur tiers, ASPOne.fr ne garantit pas la sécurité des données hors de sa propre architecture car les éventuelles altérations ou destructions des données peuvent résulter de ce tiers opérateur. De même, la responsabilité d'ASPOne.fr ne saurait être engagée dans le cas où le flux de transport des données est ralenti ou arrêté du fait du tiers opérateur ou de la configuration de réception des données propres aux DESTINATAIRES des TELEDECLARATIONS (DGFIP, URSSAF, etc.).

En cas de défaillance du SERVICE à laquelle ASPOne.fr ne parviendrait pas à remédier dans des délais permettant de procéder aux TELEDECLARATIONS dans les délais impartis, ASPOne.fr pourra y pallier par tous moyens et procédés qu'elle jugera utile afin d'éviter ou de réduire les conséquences préjudiciables de cette situation. A ces fins, l'ADHERENT devra collaborer avec ASPOne.fr et notamment, s'il n'avait pas encore effectué ses TELEDECLARATIONS, il devra suivre ses instructions et, au besoin, prendre toutes dispositions utiles pour fournir les déclarations aux DESTINATAIRES concernés selon les modes d'expédition traditionnels.

ASPOne.fr ne pourra voir sa responsabilité engagée à l'égard de l'ADHERENT que pour les dommages directs qui pourraient lui être imputés au titre du SERVICE qu'elle fournit à l'ADHERENT le cadre du présent Contrat.

La responsabilité d'ASPOne.fr ne pourra être recherchée pour tout préjudice indirect, tel que notamment, la perte de chiffre d'affaires, la perte de bénéfice, la perte de commandes, la perte de données, la perte d'une chance, le trouble à l'image, le prix et les frais d'acquisition de produits ou services de remplacement ou tout autre dommage spécial ou événements en dehors de son contrôle ou de tout fait ne lui étant pas imputable ou des pertes consécutives à la réclamation d'un tiers.

La responsabilité d'ASPOne.fr ne pourra être recherchée dans les cas suivants :

- absence de réaction de l'ADHERENT si, après l'envoi d'un dépôt, il ne reçoit pas l'ADS du SERVICE ;
- absence de réaction de l'ADHERENT après l'envoi par le SERVICE d'un ADS ou d'un ACS lui signalant une anomalie ou non-conformité ;
- dépassement des délais légaux ou réglementaires de dépôt des TELEDECLARATIONS et/ou des documents ou informations complémentaires survenu en raison de l'envoi par l'ADHERENT au SERVICE d'un dépôt après l'heure limite de transmission fixé à l'article 7 PLANNING, même s'il s'agit d'un dépôt corrigé ou modifié ;
- plus largement de toute pénalité ou conséquence liée à un dépôt des télédéclarations hors délais du fait de l'ADHERENT ;
- faute, négligence, omission ou défaillance de l'ADHERENT, qui constituerait la cause exclusive de survenance du dommage,
- toute négligence ou omission d'un tiers autre qu'un sous-traitant sur lequel le PRESTATAIRE n'a aucun pouvoir de contrôle et de surveillance,
- force majeure telle que définie à l'article 19.

En tout état de cause, la responsabilité d'ASPOne.fr est limitée, par année contractuelle tous préjudices directs confondus, au montant de l'abonnement de l'ADHERENT pour l'année en cours.

La responsabilité d'ASPOne.fr au titre du présent Contrat sera prescrite un (1) an à compter du fait dommageable.

ASPOne.fr n'exerce aucun contrôle sur le contenu des données qui transitent par le SERVICE à l'initiative de l'ADHERENT.

ASPOne.fr ne saurait être tenue responsable de quelque manière que ce soit de l'utilisation du SITE et du SERVICE faite par l'ADHERENT, ni du contenu des données qui lui sont remises par l'ADHERENT sauf si, dans ce dernier cas, ASPOne.fr n'a pas agi promptement pour empêcher l'accès aux contenus qu'il héberge dès sa connaissance effective de leurs caractères illicites.

Par ailleurs, du fait des caractéristiques et limites propres au réseau Internet, que l'ADHERENT déclare parfaitement connaître, ASPOne.fr ne saurait voir sa responsabilité engagée pour :

- les intrusions malveillantes de tiers sur le SITE et/ou le détournement frauduleux des données et informations sensibles de l'ADHERENT en dépit des mesures de sécurité mises en place par ASPOne.fr ;
- les difficultés d'accès au SITE et/ou au SERVICE du fait d'une saturation ou d'un dysfonctionnement du réseau Internet ; Les données requises pour l'utilisation de l'API BANCAIRE sont fonctions des techniques mises en œuvre par les banques. Ces données sont donc susceptibles d'évoluer avec le temps. Notamment, ASPOne.fr n'est pas responsable de la modification d'un système d'authentification bancaire et adaptera les MODULES en fonction, même si cela engendre une perte des fonctionnalités ou des données pour l'ADHERENT.

En outre, l'ADHERENT est informé que le SERVICE DE RELEVÉ DE COMPTE BANCAIRE restitue à l'identique les informations extraites à partir du compte bancaire de l'ADHERENT via le site de sa banque. ASPOne.fr ne pourra donc être tenu pour responsable de l'inexactitude des données ainsi extraites et restituées.

10.2 Responsabilité de l'ADHERENT

L'ADHERENT est responsable de l'utilisation de son compte principal et de ses comptes secondaires le cas échéant ainsi que de l'utilisation de ses codes d'accès au SERVICE.

Dans le cadre de l'utilisation du SERVICE DE RELEVÉS BANCAIRES, l'ADHERENT est responsable de l'utilisation des Identifiants et des informations qu'il fournit aux fins d'accéder audit SERVICE DE RELEVÉS BANCAIRES.

L'ADHERENT s'interdit de créer une œuvre ou un SITE dérivé de tout ou partie du SITE.

L'ADHERENT s'engage à informer ASPOne.fr, sans délai, de toute erreur ou anomalie qu'il constaterait sur le SITE ou le SERVICE.

Toute transmission, diffusion ou représentation via le SERVICE proposé par ASPOne.fr par l'ADHERENT d'informations ou de données est effectuée sous sa seule et entière responsabilité.

11. DUREE

La durée du contrat est de DOUZE (12) mois courant à compter du 1^{er} jour du mois de la date d'INSCRIPTION.

Il se proroge par tacite reconduction pour des périodes successives de DOUZE (12) mois, sauf dénonciation par l'une ou l'autre des PARTIES, par lettre recommandée avec accusé de réception, moyennant le respect d'un préavis de trois (3) mois avant son échéance annuelle.

12 RESILIATION

12.1 Résiliation à l'initiative de l'ADHERENT

12.1.1 Résiliation pour convenance

L'ADHERENT peut résilier **partiellement** à tout moment le contrat par courrier électronique adressé à ASPOne.fr. ASPOne.fr lui enverra un courrier électronique de confirmation de désactivation des TELEDECLATATIONS concernées.

L'ADHERENT est seul responsable des conséquences liées à cette résiliation partielle, en aucun cas, la responsabilité d'ASPOne.fr ne pourra être engagée à ce titre.

12.1.2 Résiliation pour manquement

En cas de manquement grave par ASPOne.fr à l'une de ses obligations au titre du Contrat, l'ADHERENT pourra, trente (30) jours après mise en demeure envoyée à ASPOne.fr par lettre recommandée avec avis de réception restée sans effet, mettre fin au présent Contrat de plein droit par lettre recommandée avec accusé de réception.

12.2 Résiliation à l'initiative d'ASPOne.fr

12.2.1 En cas de manquement de l'ADHERENT à l'une de ses obligations au titre du Contrat, ASPOne.fr pourra, trente (30) jours après mise en demeure envoyée à l'ADHERENT par lettre recommandée avec avis de réception restée sans effet, mettre fin au présent Contrat de plein droit par lettre recommandée avec accusé de réception sans préjudice de tous dommages et intérêts auxquels ASPOne.fr pourrait prétendre du fait des manquements invoqués.

En cas de manquement irrémédiable ou répété par l'ADHERENT à l'une de ses obligations contractuelles, ASPOne.fr pourra résilier immédiatement et sans préavis le présent Contrat, par lettre recommandée avec accusé de réception, sans préjudice de tous dommages intérêts auxquels elle pourrait prétendre du fait du manquement invoqué.

Toute résiliation pour manquement prendra effet le lendemain de la première présentation de sa notification.

12.2.2 Si l'ADHERENT n'utilise pas son compte pendant douze (12) mois pleins consécutifs à compter de sa date de renouvellement de son abonnement, ASPOne.fr lui adressera un message pour lui demander s'il souhaite maintenir l'ouverture de son compte. Dans la négative, ASPOne.fr suspendra son compte pour une nouvelle durée de douze (12) mois. Au terme de cette durée, si l'ADHERENT n'a pas demandé la réactivation de son compte celui-ci et le présent contrat seront résiliés de plein droit par ASPOne.fr.

12.3 Conséquences liées à la résiliation

A compter du jour de la résiliation effective du Contrat, l'ADHERENT n'aura plus accès à son compte principal et à son ou ses comptes secondaires et ne pourra plus utiliser le SERVICE.

En cas de fermeture d'un compte, principal ou secondaire, par l'ADHERENT, le montant intégral de l'abonnement de l'ADHERENT de l'année en cours restera dû, il ne sera procédé à aucun remboursement prorata temporis.

La résiliation ou l'arrivée du terme des contrats directement souscrits par l'ADHERENT au titre de services téléphoniques et/ou d'accès à Internet n'entraîne pas la résiliation de facto du présent Contrat.

13. MAINTENANCE ET MODE DEGRADE

ASPOne.fr pourra suspendre le SERVICE de façon temporaire pour des travaux de maintenance, sans que ces interruptions ouvrent droit à indemnité pour l'ADHERENT. Toute interruption dont la durée prévisible est supérieure à quatre (4) heures consécutives sera signalée à l'ADHERENT par une mention sur la page d'accès au SERVICE au minimum vingt-quatre (24) heures ouvrables à l'avance.

14. ARCHIVAGE ELECTRONIQUE

Les TELEDECLARATIONS, les fichiers s'y rapportant, les messages, les accusés de réception (ADS, ACS, ARS ET AIS), les Relevés de comptes, sont archivés électroniquement par ASPOne.fr.

Chaque document se rapportant aux TELEDECLARATIONS archivé est conservé pendant le délai légal de dix (10) ans.

Concernant les relevés de comptes, l'archivage électronique effectué par ASPOne.fr est de cinq (5) ans.

A l'issue du Contrat pour quelle que cause que ce soit, les documents archivés resteront conservés par ASPOne.fr jusqu'au terme du délai légal de conservation. Pour accéder à ses documents archivés à l'issue du Contrat, l'ancien ADHERENT devra prendre contact avec ASPOne.fr qui établira le devis correspondant.

15. CONFIDENTIALITE

L'ADHERENT s'engage à garder confidentiels son Identifiant et son mot de passe.

Les Parties reconnaissent le caractère confidentiel de toutes les informations échangées entre elles au titre du présent Contrat ainsi que des informations et données sur la base desquelles le SERVICE est rendu et s'engagent à les conserver confidentielles.

En conséquence, les Parties s'engagent expressément :

- à respecter le caractère confidentiel des informations et/ou documents de l'autre Partie, et à prendre toutes mesures utiles pour empêcher, sauf autorisation écrite et préalable de l'autre Partie, la divulgation, volontaire ou involontaire, directement ou indirectement, à toute personne autre que celles dûment autorisées par l'autre Partie,
- à n'utiliser ces informations et/ou documents que pour la réalisation des prestations issues du présent Contrat,
- à n'effectuer aucune copie, de quelque nature que ce soit, des informations et/ou documents confidentiel(le)s, sauf si des copies étaient nécessaires à la bonne exécution des prestations,
- à restituer ou à détruire l'ensemble de ces informations et documents à l'issue du Contrat et/ou à première demande de l'autre Partie.

Chaque Partie s'engage à tout mettre en œuvre afin d'assurer le respect de cette obligation de confidentialité par l'ensemble de son personnel ou de toute autre personne qui serait affectée à l'exécution du Contrat.

La présente obligation de confidentialité ne s'applique pas à la partie des informations :

- accessible au public à la date de sa communication par la Partie émettrice à la Partie réceptrice, ou qui viendrait à l'être postérieurement à cette date et sans faute de la Partie réceptrice ;
- transmise à la Partie réceptrice avec dispense expresse de la Partie émettrice d'obligation de confidentialité.

La présente obligation de confidentialité s'appliquera à chaque Partie pendant toute la durée du Contrat et survivra jusqu'à ce que ces informations tombent dans le domaine public.

ASPOne.fr se réserve la possibilité de faire figurer le nom de l'ADHERENT sur une liste de références, notamment commerciale, et ce, sauf avis contraire et écrit de l'ADHERENT.

ASPOne.fr assure la confidentialité des messages et des TELEDECLARATIONS en les archivant sur un support fiable et durable pendant une durée de dix (10) ans.

16. PROTECTION DES DONNEES A CARACTERE PERSONNEL - INFORMATIQUE ET LIBERTE

Tout ADHERENT peut être amené à fournir à ASPOne.fr des données à caractère personnel notamment lors de son adhésion au SERVICE ou lors de l'utilisation du SERVICE DE RELEVES BANCAIRES.

Ces données sont destinées au personnel d'ASPOne.fr, à ses sous-traitants, et aux DESTINATAIRES le cas échéant et seront traitées uniquement pour les finalités du SERVICE.

Le SERVICE DE RELEVES BANCAIRES reposant par essence sur l'utilisation de données bancaires, l'ADHERENT reconnaît et accepte, par les présentes, que ses données bancaires soient communiquées à ASPOne.fr aux fins de la mise en œuvre du SERVICE DE RELEVES BANCAIRES. ASPOne.fr informe l'ADHERENT que l'intégralité des échanges de données résultant de l'exécution de ce SERVICE DE RELEVES BANCAIRES est et sera systématiquement sécurisée. Conformément à la loi n°78-17 du 6 janvier 1978, les droits d'accès, de rectification, de modification et de suppression des données personnelles fournies à ASPOne.fr peuvent s'exercer auprès du siège social de cette société, à l'adresse figurant en en-tête des présentes.

Conformément à la loi n°78-17 du 6 janvier 1978, le SITE a été déclaré à la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés sous le numéro 741179.

17. CONVENTION DE PREUVE

Les stipulations objet de la présente convention de preuve régissent les règles relatives aux preuves recevables entre ASPOne.fr et L'ADHERENT en cas de litige. Les Parties s'engagent à respecter la présente clause.

ASPOne.fr et L'ADHERENT acceptent expressément que l'Identifiant et le mot de passe de l'ADHERENT qui lui permettent d'utiliser le SERVICE établissent la preuve de la connexion et de l'utilisation du SERVICE, des données et échanges qu'ils contiennent ou permettent et soient admissibles devant les tribunaux.

ASPOne.fr et L'ADHERENT acceptent expressément que les signatures électroniques utilisées sur le SITE établissent la valeur probante des fichiers sur lesquels elles figurent et soient admissibles devant les tribunaux

Les enregistrements effectués sur les matériels et équipements informatiques d'ASPOne.fr ou leur reproduction sur un support numérique archivé de manière sécurisée par ASPOne.fr sont réputées fiables par les Parties et constituent la preuve de la réalité et du contenu des échanges électroniques intervenus entre l'ADHERENT et ASPOne.fr.

Les registres informatisés conservés par ASPOne.fr seront considérés par les Parties comme preuve des échanges intervenus entre les parties. Les systèmes d'enregistrement d'ASPOne.fr sont considérés comme valant preuve de la date et du contenu du fichier.

Les archives conservées par ASPOne.fr dans des conditions raisonnables de sécurité sont considérés comme intègres et fiables, valant ainsi preuve littérale entre les Parties.

Il est convenu entre l'ADHERENT et ASPOne.fr que les moyens de preuves électroniques administrés par ASPOne.fr feront seuls foi entre eux.

L'ADHERENT s'engage à ne pas contester la recevabilité, la validité ou la force probante des éléments de nature ou sous formats ou supports informatiques ou électroniques précités.

Ainsi, les éléments considérés constituent des preuves entre les Parties dans les mêmes conditions et avec la même force probante que tout document qui serait établi, reçu ou conservé par écrit.

La preuve contraire ne pourra être éventuellement rapportée par l'ADHERENT ou ASPOne.fr par un procédé réputé fiable, ne permettant aucune manipulation ni modification et permettant d'attester de manière certaine des date, heure et contenu des transmissions effectuées.

18. PROPRIETE INTELLECTUELLE DU SITE ET DES SERVICES ASSOCIES

Le SITE et le SERVICE proposé, sont soumis à la législation française et internationale sur les droits d'auteur et la propriété intellectuelle.

ASPOne.fr consent à l'ADHERENT de façon non exclusive, personnelle, incessible et intransmissible un droit d'utilisation du SERVICE pour ses seuls besoins, à son propre profit et pour la seule durée du Contrat. Ce droit est incessible et est valable pour le monde entier.

Le droit d'utilisation du SERVICE s'entend comme le droit pour l'ADHERENT de pouvoir accéder au SITE et de pouvoir utiliser les SERVICES associés selon le périmètre, les modalités et les conditions fixées au sein des présentes CGAU. Le SITE contient des éléments graphiques, visuels, textuels et sonores (les "Eléments"), tous protégés par le droit d'auteur, le droit à l'image, le droit des dessins et modèles ou le droit des marques, dont les titulaires ou propriétaires sont soit ASPOne.fr, soit des tiers (les fournisseurs ou les sous-traitants de ASPOne.fr, notamment).

Aucune reproduction, copie, imitation, publication, communication, commercialisation, usage à des fins commerciales ou non commerciales, traduction ou adaptation de l'un ou plusieurs des Eléments et sur quelque support que ce soit, partiellement ou intégralement, ne peut être réalisée sans l'autorisation préalable et écrite des titulaires des droits.

Toute utilisation non autorisée des Eléments sera constitutive de contrefaçon et pourra donner lieu à des poursuites.

L'ADHERENT s'engage à ne pas altérer, tenter de modifier le contenu du SITE ou porter atteinte au SITE.

Aucun droit ou titre de propriété intellectuelle du SITE, du SERVICE, des logiciels, progiciels (y compris de la documentation y afférente) ou de toute autre œuvre de l'esprit utilisés par ASPOne.fr pour fournir le SERVICE (ci-après désignés ensemble les Œuvres) dont il est propriétaire ou dont il a obtenu un droit d'utilisation, n'est cédé ou concédé à l'ADHERENT. La propriété de ces Œuvres n'est aucunement transférée à L'ADHERENT.

De même, l'ADHERENT ne saurait prétendre, par l'effet des présentes, accéder aux sources des Logiciels utilisés pour le fonctionnement du SITE et/ou du SERVICE.

Ces Logiciels utilisés pour le fonctionnement du SITE et/ou du SERVICE contiennent des secrets de fabrication. Pour protéger ces secrets, l'ADHERENT s'interdit de pratiquer le reengineering sur lesdits Logiciels, de les décompiler, de les désassembler ou de les mettre, de quelque façon que ce soit, sous une forme indéchiffrable par l'homme.

Egalement, l'ADHERENT s'interdit de modifier, d'adapter, de traduire, de louer ou de prêter l'API BANCAIRE en dehors des conditions des présentes et de créer toute œuvre dérivée de tout ou partie de l'API.

Par ailleurs, L'ADHERENT s'engage à respecter strictement le secret et à ne pas exploiter, de quelque façon que ce soit, les connaissances acquises suite à la divulgation par ASPOne.fr de son savoir-faire.

Le SERVICE mis à la disposition de l'ADHERENT, reste la propriété exclusive d'ASPOne.fr conformément au code de la propriété intellectuelle. Aussi, l'ADHERENT s'interdit d'utiliser le SERVICE en dehors de l'objet du Contrat, et plus particulièrement, en dehors du périmètre déterminé par les Parties. L'ADHERENT n'a donc aucun droit d'exploitation au sens de l'article L.122-6 du Code de la propriété intellectuelle, y compris aucun droit de reproduction, de représentation ou de commercialisation du SERVICE mis à sa disposition.

Toutefois il est rappelé que L'ADHERENT reste propriétaire du contenu de tous les fichiers qu'il dépose ou fait transiter sur le SITE.

19. FORCE MAJEURE

ASPOne.fr ne pourra être tenue pour responsable de tout retard ou manquement dans la fourniture du SERVICE et dans l'exécution de l'une quelconque de ses obligations au titre du présent Contrat, si ledit retard ou manquement est dû à la survenance d'un cas de force majeure habituellement reconnu par la jurisprudence des cours et tribunaux français, c'est-à-dire toute cause qui lui est extérieure et a un caractère imprévisible et irrésistible.

De convention expresse, sont considérés comme cas de force majeure outre ceux habituellement retenus par la jurisprudence des cours et des tribunaux français, les cas suivants : grève totale ou partielle du service public ou d'entreprises privées tierces, blocage des moyens de transports ou d'approvisionnement pour quelque cause que ce soit, incendie, inondation, dégâts des eaux, conditions climatiques très dégradées, restrictions ou interdictions gouvernementales ou légales, blocages des communications électroniques et des réseaux de télécommunication, indépendamment de la volonté d'ASPOne.fr et ayant un impact sur l'exécution du Contrat.

ASPOne.fr qui, du fait de la survenance d'un cas de force majeure, ne sera pas en mesure d'exécuter ses obligations, en informera par tout moyen l'ADHERENT dans les meilleurs délais.

ASPOne.fr informera l'ADHERENT des mesures raisonnables, en son pouvoir, qu'elle entend prendre pour tenter de limiter les conséquences dudit cas de force majeure afin de reprendre avec le moins de retard possible l'exécution des obligations interrompues.

Si les effets de l'événement de force majeure se poursuivent, ou si ASPOne.fr n'a pas pu en surmonter ses effets au-delà d'une durée d'un (1) mois à compter de la survenance du cas de force majeure, ASPOne.fr pourra résilier de plein droit le présent Contrat par lettre recommandée avec accusé de réception adressée à l'ADHERENT.

20. DIVERS

20.1 Aucune renonciation de l'une ou l'autre des Parties à se prévaloir de l'un quelconque de ses droits ne saurait intervenir tacitement. Pour être opposable à une Partie une renonciation doit avoir été formulée par écrit. Une telle renonciation ne saurait constituer une renonciation pour l'avenir auxdits droits.

20.2 Dans le cas où l'une des clauses du Contrat serait déclarée nulle, non écrite, inopposable ou sans objet, cette clause sera réputée non écrite et ne pourra affecter la validité ou la poursuite du Contrat dans son ensemble, à moins qu'il ne s'agisse d'une clause qui revêtait un caractère déterminant pour l'une des Parties à la date de signature du Contrat. Dans ce cas, les Parties devront négocier de bonne foi en vue de substituer à cette clause, une clause valable reflétant leur intention initiale.

20.3 Toute lettre recommandée avec accusé de réception sera réputée reçue et produira effet dès la date de sa première présentation.

21. LITIGES - ATTRIBUTION DE COMPETENCE

La validité du présent Contrat et toute autre question ou litiges relatifs à son interprétation, à son exécution ou à sa résiliation seront régis par le droit français.

En cas de litige relatif à la formation, l'exécution, l'interprétation et la résiliation du Contrat, les parties s'engagent à consacrer leurs meilleurs efforts à la résolution amiable de toutes les questions ou de tous les litiges qui pourraient les diviser, préalablement à la saisie de la juridiction ci-après désignée.

Les Parties conviennent, pour le cas où un accord amiable serait impossible à arrêter, que le Tribunal de Commerce de NANTERRE aura compétence exclusive pour connaître de tout différend résultant de la validité, de l'interprétation, de l'exécution ou de la résiliation du présent Contrat, et plus généralement de tout litige procédant des présentes qui pourrait les diviser, nonobstant pluralités des défendeurs ou appel en garantie ou procédure d'urgence.

22. LIENS HYPERTEXTES CONTENUS SUR LE SITE

ASPOne.fr se réserve la possibilité de mettre en place des liens hypertextes sur le SITE, donnant accès à des pages Internet et des sites web édités ou gérés par des tiers. Dans l'hypothèse où ASPOne.fr n'est pas en mesure d'exercer un contrôle sur ces ressources externes, l'ADHERENT reconnaît qu'ASPOne.fr n'assume aucune responsabilité quant à la mise à disposition ou au contenu de ces informations fournies sur ces sites tiers.

23. MENTIONS LEGALES

Editeur :

ASPOne.fr

Société Par Actions Simplifiée

Siège social : 116 rue de Silly, 92100 BOULOGNE BILLAN COURT

Capital social : 37 000 €

Immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Nanterre sous le n° 452 265 622

N° TVA intracommunautaire : FR66 452 265 622

Directeur de la publication : Dany SALMON

Hébergeur : TESSI TECHNOLOGIES